

## Séance du 30 juin 2008

Présents : Mmes et MM. David CLARINVAL : Député-Bourgmestre-Président ;  
Aimé GERARD, ~~Hugues ANDRE~~, Aline DIDIER : Echevins ;  
Thierry LEONET : Président du CPAS ;  
Michèle JACQUES-BERTHOLET, ~~Luc VINCENT~~, André COPINE, Francis MARTIN, Marcel DONY,  
Jeannine DOUNY-PONCELET, Carine LHEUREUX et ~~Eric GAUSSIN~~ : Conseillers communaux ;  
Michelle MALDAGUE : Secrétaire communale.

Le Conseil communal,

1. En vertu de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur Thierry LEONET, Président de CPAS, se retire.
2. A l'unanimité, approuve les comptes de l'exercice 2007 du CPAS se présentant comme suit :
  - le compte budgétaire présentant un boni de 108.103,52 € à l'ordinaire et de 8.869,05 € à l'extraordinaire.
  - le compte de résultats présentant un boni d'exploitation de 62.998,37€
  - le bilan s'équilibrant à 585.219,38 €
3. Monsieur Thierry LEONET, Président du CPAS, rentre en séance.
4. A l'unanimité, approuve la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2008 du CPAS en équilibre au montant de 1.228.174,93 € à l'ordinaire et au montant de 19.500,00 € à l'extraordinaire sans modification de l'intervention communale.
5. A) A l'unanimité, approuve la modification budgétaire n° 3 du service ordinaire de l'exercice 2008 présentant un boni de 21.286,97 €  
B) A l'unanimité, approuve la modification budgétaire n° 4 du service extraordinaire de l'exercice 2008 en équilibre au montant de 2.668.780,49 €
6. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du compte de l'exercice 2007 de la Fabrique d'Eglise de Bièvre présentant un boni de 43.448,77 € avec une intervention communale de 39.779,80 €
7. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du compte de l'exercice 2007 de la Fabrique d'Eglise de Naomé présentant un boni de 23.260,56 € avec une intervention communale de 16.983,65 €
8. A l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2008 de la Fabrique d'Eglise de Bellefontaine avec une intervention financière communale supplémentaire de 4.500,00 € à l'extraordinaire.
9. A) Prend connaissance du budget de l'exercice 2008 de l'ASBL « Résidence Saint-Hubert » présentant un boni de 413,58 €  
B) A l'unanimité, décide de liquider la subvention communale pour 2008 au montant de 40.000,00 €
10. A) Prend connaissance du budget de l'exercice 2008 de l'ASBL « Centre Culturel de Bièvre » en équilibre au montant de 193.873,03 €  
B) A l'unanimité, décide de liquider la subvention communale pour 2008 au montant de 32.054,72 €

11. A) Prend connaissance du budget de l'exercice 2008 de l'ASBL «Syndicat d'initiative de Bièvre» présentant un boni de 13,22 €  
B) A l'unanimité, décide de liquider la subvention communale pour 2008 au montant de 12.000,00 €
12. A) Prend connaissance du budget de l'exercice 2008 de l'ASBL « Bièvre-Commune d'Europe » présentant un boni de 216,13 €  
B) A l'unanimité, décide de liquider la subvention communale pour 2008 au montant de 3.011,19 €
13. Prend acte de la décision prise en urgence par le Collège communal en date du 16 juin 2008 concernant l'acquisition d'un ordinateur pour le bureau du Bourgmestre à Monsieur Jonathan PISVIN de Bièvre pour le montant de 808,28 €TVAC.
14. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition de 20 petits lits pour les classes maternelles de Bièvre et Graide-Village, pour un montant estimé à 1.400,00 €TVAC.  
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs.
15. A) A l'unanimité, décide de retirer sa délibération du 10 janvier 2008 décidant les marchés de service pour la désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité/santé dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de l'église de Oizy (PT 2008).  
B) A l'unanimité, approuve le contrat d'étude n° VE-08-081 et la convention pour la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers mobiles n° CSS-PR-08-081 avec l'Inasep relatifs à l'aménagement des abords de sécurité de l'église de Oizy.
16. A l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 des travaux d'égouttage à Gros-Fays au montant de 24.190,32 €TVAC. Ces travaux sont co-financés par la SPGE.  
Un délai supplémentaire de 20 jours ouvrables est accordé à la SPRL Gilson de Malvoisin, adjudicataire du marché initial, pour la réalisation de ces compléments.
17. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour les travaux de remplacement et d'extension du réseau de distribution d'eau à PETIT-FAYS, rue Monseigneur Lefort pour un montant estimé à 660,00 €HTVA.  
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité pour l'achat des fournitures. Les travaux seront réalisés par le service communal des eaux.
19. Vu la délibération du Collège communal du 28 avril 2008 marquant son accord de principe sur la demande la SPRL Otte de Graide sollicitant le remplacement de la conduite de distribution d'eau vers ses nouveaux bâtiments (habitation et hall) sis à Graide, Vôye du Sclassin, 47, à partir du carrefour avec la route de Gembes étant donné que le diamètre de la canalisation existante est de trop faible diamètre pour permettre une utilisation optimale de l'eau de distribution pour son activité apicole ; Etant donné que la société va procéder à ses frais (tuyaux et main d'œuvre) au remplacement de la conduite existante ;  
Considérant qu'entretemps, le service fontainerie souhaite déplacer le compteur et l'installer dans l'habitation et que de plus, une nouvelle traversée de voirie doit être effectuée par la commune, rue de Gembes ;  
A l'unanimité, DECIDE :
1. le marché de fourniture pour les travaux d'extension du réseau de distribution d'eau à GRAIDE, rue de Gembes pour un montant estimé à 590,00 €HTVA.  
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité pour l'achat des fournitures.  
Les travaux seront réalisés par le service communal des eaux.

2. de faire effectuer par et aux frais de la SPRL OTTE, précitée, le remplacement de la conduite existante le long de la Vôte du Sclassin.  
Ces travaux seront réalisés suivant les règles de l'art (profondeur d'environ 1,1 mètre, pose d'un fil de cuivre, d'un ruban avertisseur, enrobage au sable, qualité du tuyau PN12, réalisation d'une épreuve en tranchée, conservation de l'alignement, ...)  
Avant le début des travaux, Monsieur Otte prendra contact avec Monsieur Noël SURAY, Commissaire-Voyer.
  3. qu'en contrepartie le requérant cèdera gratuitement à la commune la propriété de la nouvelle canalisation qu'il aura posée à ses frais (qui ne sera plus considéré comme un raccordement mais comme une conduite).
  4. de charger le Collège communal d'effectuer un raccordement à la distribution d'eau aux conditions et au tarif du règlement communal en la matière.
20. A l'unanimité, décide le marché de travaux pour la restauration des vitraux et le placement d'un survitrage à l'église de Monceau pour un montant estimé à 80.041,50 €TVAC.  
Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.  
Le dossier sera introduit auprès du fond des calamités publiques en vue d'une indemnisation, suite à la reconnaissance de calamité de la chute de grêle sur la commune de Bièvre le 13 mai 2008.
21. A l'unanimité, décide le marché de travaux pour le renouvellement de la toiture de l'église de Monceau pour un montant estimé à 119.425,67 €TVAC.  
Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.  
Le dossier sera introduit auprès du fond des calamités publiques en vue d'une indemnisation pour la différence de montant non couverte par l'assurance.
22. A l'unanimité, approuve le devis d'Ideg du 22 mai 2008 au montant de 1.178,77 €TVAC pour le placement d'un spot supplémentaire pour l'éclairage extérieur de l'église de Bièvre.
23. A) A l'unanimité, décide le marché de travaux de voiries forestières pour l'exercice 2008 pour un montant estimé à 333.410,53 €TVAC.  
Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.  
Des subsides seront sollicités auprès de la Région Wallonne pour un montant escompté de 37.526,93 €  
B) A l'unanimité, approuve l'avis de marché.
24. En vertu de l'article L1122-19 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur David CLARINVAL, Député-Bourgmestre-Président, se retire.  
La présidence est assurée par Monsieur Aimé GERARD, Echevin.
25. A l'unanimité, décide
1. d'aliéner, de gré à gré, une partie de la parcelle communale sise à BAILLAMONT, lieu-dit « Les Fontaines », cadastrée section A, n° 66C3 pie d'une contenance de 44 ares 92 ca à la société FCM Clarinval de Bièvre pour le montant de 3.340,62 €
  2. tous les frais résultant de la présente opération sont à charge de l'acquéreur
  3. de soumettre le projet d'aliénation précité à une enquête publique
  4. d'approuver le projet d'acte.
26. Monsieur David CLARINVAL, Député-Bourgmestre-Président, rentre en séance et reprend la présidence.

27. A l'unanimité, décide de modifier le règlement de police concernant l'organisation des camps de jeunesse sur le territoire communal.
28. A l'unanimité, décide le renouvellement de l'adhésion à la Charte pour la Gestion Forestière Durable en Région Wallonne afin que la propriété forestière de la commune de Bièvre soit certifiée pour sa gestion durable selon le Référentiel belge de certification de la gestion durable des forêts, dans l'objectif d'une participation au système PEFC (Pan European Forest Certification) de reconnaissance mutuelle des systèmes nationaux de certification et ce, pour la période 2007-2011.
29. A l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec la commune de Paliseul pour la création d'un terrain de sports moteurs commun aux deux communes.
30. A l'unanimité, décide d'introduire la demande d'agrément pour la création d'une Agence de Développement Local en collaboration avec la Commune de Vresse-sur-Semois.
31. Est informé de la composition du Conseil de Fabrique de Graide et du Bureau des Marguilliers, suite au renouvellement de la petite moitié.
32. Est informé de la composition du Conseil de Fabrique de Gros-Fays et Cornimont et du Bureau des Marguilliers, suite au renouvellement de la petite moitié.
33. Est informé de la composition du Conseil de Fabrique de Monceau et Petit-Fays et du Bureau des Marguilliers, suite au renouvellement de la petite moitié.
34. Est informé de la composition du Conseil de Fabrique de Naomé et du Bureau des Marguilliers, suite au renouvellement de la petite moitié.
35. A l'unanimité, établit un arrêté de police pour l'organisation d'une brocante à Bellefontaine le 06 juillet 2008 par l'ASBL « Loisirs de Bellefontaine ».
36. A l'unanimité, établit un arrêté de police pour l'organisation de la kermesse à Bièvre du 18 au 22 juillet 2008 inclus.
37. A l'unanimité, ratifie l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre pour des travaux de distribution d'eau à Bièvre/Graide, rue des Misères à partir du 13 juin 2008 par la SCRL Lenoir de Gedinne.
38. A l'unanimité, ratifie l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre pour des travaux d'aménagement de la rue des Wez à BIEVRE à partir du 16 juin 2008 par la S.A. COLLEAUX de Haut-Fays.
39. Est informé de l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre pour la journée « Portes ouvertes » de la SPRL Profil Auto à Bièvre le 15 juin 2008.
40. Etant donné que la réunion s'est écoulée sans observation, le procès-verbal de la séance publique du 02 juin 2008 est considéré comme adopté.
41. Le Président prononce le huis-clos.

La Secrétaire communale,

Par le Conseil,

Le Président,